



Autorisation de sorties dans la cadre de l'Association Sportive et Culturelle

Dans le cadre de l'A.S.C. (Association Sportive et Culturelle du lycée), les apprenants sont susceptibles de participer à des sorties (en bus ou à pied) en dehors du temps scolaire accompagnés de personnels d'enseignement, d'éducation et de surveillance (sorties théâtre, cinéma, concert, bowling, patinoire, etc ...).

Ces sorties peuvent faire l'objet d'une demande de participation supplémentaire.

Les dates et horaires de ces sorties sont communiqués par Pronote ou par affichage à la Vie Scolaire.

Jean Louis Brifflot, Proviseur
du Lycée Professionnel Les Alpilles

Autorisation de sorties dans la cadre de l'ASC

Cette autorisation est valable durant l'année scolaire 2023 - 2024.

Je soussigné: Mme - Mr..... responsable légal de l'enfant l'autorise à participer aux sorties organisées par l'A.S.C.

Fait à Saint Rémy, le :
(Signature précédée de la mention lu et approuvé)

BULLETIN D'ADHESION A L'ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE (A.S.C)

Elle permet à chaque élève adhérent de participer aux activités des clubs sportifs et culturels et de bénéficier de tarifs réduits pour toutes les sorties qu'elle organise. Elle gère les foyers socio culturels (salle détente, cafétérias, salle télé ...).

Les activités et les modalités de fonctionnement de chaque club sont communiquées en début d'année scolaire

NOM :

PRENOM :

Classe :

Régime :

Déclare adhérer à l'A.S.C pour l'année scolaire 2023/2024.

Je joins un **chèque de cotisation de 15 €** à l'ordre de l'A.S.C LPA SAINT REMY DE PROVENCE.

Date :

Signature du représentant légal :